

Image not found or type unknown



Suis-je obligé de me rendre au module d'information sur l'alcool

Par **micHEL_old**, le **25/11/2007** à **20:01**

j'ai été arrêté il ya quelques mois pour conduite d'un vehicule malgré l'invalidation du permis : j'ai eu un mois de sursis et 2 ans de mise a l'epreuve avec obligation de soins pour l'alcool (mesure de verification)(j'ai poutant eu droit a un alcotest qui s'est revelé negatif)je n'ai pas touché une goutte d'alcool depuis trois ans et demi (preuve a l'appui) je viens de recevoir une convocation pour participer a un module d'information sur l'alcool au volant où il est ecrit presence indispensable , suis-je "obligé" de m'y presenter ? a quoi je m'expose si je ne m'y presente pas?